

Mode de sélection des équipes de France

1. **Le Comité Directeur de la FFM établit en septembre de l'année précédente les objectifs des Equipes de France pour les compétitions internationales individuelles et par équipe.**

En 2006, les championnats du monde junior se dérouleront sur béton+éternit A Odense au Danemark à compter du 09 août

Les championnats d'Europe Elit sur béton+éternit à Geldrop aux Pays-bas à compter du 23 août

Et les championnats d'Europe Senior sur éternit à Luxembourg début septembre.

Exemple : en septembre 2005, le comité directeur pourra dire :

Nous souhaitons une équipe masculine complète à Geldrop et une équipe masculine complète à Luxembourg.

Pour Geldrop féminine, Luxembourg féminine et Odense masculin et féminine, nous souhaitons envoyer ceux qui ont réalisés les minima.

2. **Ces objectifs sont communiqués au directeur technique qui peut ainsi, après consultation établir un premier bilan des licenciés intéressés par une participation à une de ces différentes compétitions.**

Les licenciés qui répondent « oui je suis intéressé » doivent savoir que s'ils sont ensuite sélectionnés, ils devront répondre présent, sauf cas grave évidemment.

3. **En Février de l'année concernée, le DT et sa commission communiquent ses listes au comité de sélection.**

Exemple : Pour Geldrop masculin

A-B-C-D-E-F ont tous les 6 réalisés les minima qui étaient :

Challenge national Maurice Lhéritier 2005, 2 tournois à 80 points et plus
+ 2 tournois à 90 points et plus

Sur 4 terrains différents

H et J les avaient réalisés aussi mais ils ne veulent pas venir.

G les a réalisés aussi mais la CT a préféré donner une wild-card à K

Pour Geldrop féminine Z a réalisé les minima mais elle ne veut pas venir.

Pour Lux masculin R-S-T et U ont réalisés les minima, pour compléter l'équipe demandée par le comité directeur nous avons attribué une wild-card à V et W

Pour Lux féminine aucune joueuse n'a réalisé les minima

Pour Odense N et M ont réalisés les minima et souhaitent y aller

4. **Le comité de sélection s'assure du respect par la CT, des critères de sélection puis avant d'entériner les différentes sélections demande au DT de justifier ses choix.**

Dans notre exemple le DT devra expliquer pourquoi sa commission et lui ont donné une wild-card à K plutôt que de sélectionner G pour Geldrop

Et pour le Lux, justifier l'attribution des 2 wild-cards à V et W

En cas de désaccord sur un ou plusieurs noms, mais uniquement sur les cas wild-card, le comité de sélection procède à un vote.

Article 24 du règlement intérieur de la FFM

Commission de Sélection : comprend au moins 5 membres dont :

- Le Directeur Technique,
- Le Président et le (s) Vice-président (s),
- Le représentant de la Commission d'Arbitrage si elle est créée,
- Le représentant de la Commission Médicale,
- Un entraîneur désigné par la Commission de Formation si celle-ci est créée.
-

Cette Commission est chargée :

- D'étudier et d'approuver les critères de sélection proposés par la Commission Technique,
- De vérifier le respect des critères des sélectionnés proposée par la Commission Technique,
- De sélectionner les joueurs, et en cas de départage, la sélection est faite par le Directeur Technique.

5. **Après entérinement par le comité de sélection, les listes sont diffusées avant la fin mars.**

La commission technique n'ayant présenté que des licenciés intéressés par la participation, les listes sont à priori définitives, sauf désistement de dernière minute pour raisons graves

6. **Les inscriptions des sélectionnés auprès de la WMF est effectuée à la date demandée par le secrétaire de la FFM**

POUR INFO :

A ce jour les critères de pré-sélection ont été remplis par les joueurs suivants :

- ACHIN Michel (C.G.M.Dijon)
- BOURCIER Damien (C.G.P.L.P.Rillieux)
- GONTHIER Jean-Pierre (Béarn GP)
- LABORDE Cédric (C.E.G.Lyon)
- LAEMMLIN Philippe (C.G.M.Dijon)
- LHERITIER Philippe (M.G.C.Rhodanien)
- LIMOUZI Daniel (Béarn GP)
- PASQUIER Yannick (C.G.M.Dijon)
- PIROLLES Jean-Yves (C.E.G.Lyon)
- RAYNAL Gilles (U.S.Torreilles)
- THIBAUT Guy (C.E.G.Lyon)
- VALLIN Rémy (C.G.M.Dijon)
- VALOIS Clément (C.G.P.L.P.Rillieux)